

# ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE MEURTHE ET MOSELLE

## APPEL A CANDIDATURES 2024

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'**Assemblée Générale Ordinaire Elective** du Comité Départemental de golf de Meurthe-et-Moselle aura lieu le

**Samedi 9 Novembre 2024 à 10 heures Au Club House du Golf  
d'Avrainville (54)**

### 2. Composition des listes :

Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;

- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

### 3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales des licenciés 2023 font apparaître les résultats suivants : 3376 licenciés dont 900 féminines soit 30 % et 2 364 masculins soit 70 %.

En application du Règlement Intérieur du Comité Départemental de Golf de Meurthe et Moselle chaque liste devra comporter entre 3 et 9 membres.

### 4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen\* au plus tard le 26 Octobre 2024.

*\*L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes : par e-mail à [herve.hess@ac-nancy-metz.fr](mailto:herve.hess@ac-nancy-metz.fr) ou courrier postal adressé au siège.*

### 5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être complètes et accompagnées pour chaque candidat :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.